

Règlement du jeu concours

“ Gagnez l’agenda 2023 ! “

Le présent règlement est consultable sur le site Aisne.com, à l’adresse : <https://aisne.com/mentions-legales>

Nom du jeu : “ Gagnez l’agenda 2023 ! “

Nom de l’organisateur et coordonnées :

Conseil départemental de l’Aisne
Rue Paul Doumer
02013 LAON Cedex
Tél. 03 23 24 60 60
[Mail](mailto:contact@aisne.fr) : contact@aisne.fr

Numéro d’immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 220 200 026 00015 APE 8411 Z

Date et heure de début/date et heure de fin du jeu concours :

Début : 1^{er} décembre 2022 à 12h

Fin : 14 décembre 2022 à 12h

Dotation : 1 000 agendas de l’année 2023, réalisés et édités par le Conseil départemental. Cet objet ne peut être vendu.

Mécanique du jeu : Les participants se qualifient pour un tirage au sort en reconstituant un puzzle.

Participation : Les participants devront remplir un formulaire avec les champs suivants : Prénom, Nom, E-mail, Adresse, Code postal, Ville.

Le nombre de participation par personne sera limité à une participation (même nom, même adresse)

Les 1 000 gagnants seront contactés directement par email, et recevront l’agenda par courrier postal.

La participation au jeu-concours implique l’acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement, disponible sur le site Aisne.com, à l’adresse : <https://aisne.com/mentions-legales>

Modalité de remboursement des frais de participation : Aucun remboursement ne sera opéré, car la participation au jeu est gratuite.

Modalités de coûts et d’obligation d’achat : Le jeu ne présente aucune obligation d’achat.

Localisation et public autorisé à jouer :

Concours ouvert à tous, il est toutefois impératif qu’un mineur qui souhaite participer au jeu-concours, participe par l’intermédiaire de ses parents. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l’autorité parentale à l’égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal). Toute participation d’une personne mineure est donc effectuée sous l’entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l’autorité parentale. La société organisatrice se réserve le droit d’en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l’attribution des lots. La société organisatrice serait contrainte de disqualifier tout mineur qui serait dans l’incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis. Dans ce cas, tout gain potentiellement obtenu durant le jeu-concours serait immédiatement annulé.

Mentions Facebook obligatoires :

«Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice et non Facebook.»

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au Conseil Départemental de l'Aisne, pour le jeu concours « Gagnez l'agenda 2023 ».

Les destinataires de ces données sont : le Conseil Départemental de l'Aisne en tant que responsable de traitement et Social Shaker en tant que sous-traitant pour la partie gestion du concours.

La base légale du traitement est le consentement.

Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, l'inscription au concours est impossible.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours sont conservées pendant 2 mois par le Département de l'Aisne à la seule finalité qu'est l'inscription au jeu concours, au tirage au sort et à la communication des lots aux gagnants.

Social Shaker garantit n'utiliser les données collectées uniquement pour la finalité définie par le Département de l'Aisne, à savoir la gestion du jeu concours. En outre, aucune donnée personnelle ne sera communiquée par Social Shaker à des tiers, notamment pour des raisons de prospect. Consultez la politique de confidentialité des données de Social Shaker pour plus d'informations sur le traitement de vos données : [Politique de confidentialité - Socialshaker](#).

Concernant vos droits

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ou exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez vous adresser à <https://aisne.com/contactez-nous>.

Ou par courrier à l'adresse suivante :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE
Rue Paul DOUMER
02013 LAON cedex

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL: 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07 ou www.CNIL.fr